

# COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU COMITÉ DE VILLAGE DE SAUTEYRAS DU 11/01/2014 à 10 heures

## Présents :

M. Guittard, Président,  
Mme Kerdraon, Co-Présidente  
M. Jestin  
M. Janetti  
Mme Montbel  
M. Duclos  
M. Stelly  
Mme Ferreboeuf  
M. Pranal  
Mme Ameilbonne  
M. Bonnemoy  
M. Follet  
Mme et Mr Maisonobe  
Mme et M. Soulier, Secrétaire

## Excusés :

Mme et M. Andant  
Gatto  
Olivier  
Mme et M. Robin  
Mme Gourjon

## ORDRE DU JOUR du dernier Comité de Village avant les élections municipales.

- Points sur les sujets évoqués lors du comité de village du 6 Juillet 2013
- Questions diverses

### 1 - Base nautique

S'il a bien été constaté que l'accès à la base nautique était libre lorsque les bateaux sont remisés durant la saison d'hiver, nous regrettons que cela se produise sans aucune régularité.

### 2 - Limitation de la vitesse sur le boulevard du Lac (avant le panneau SAUTEYRAS) et autres aspects

La recherche de solution, par convention, qui se poursuivait avec le Conseil Général se heurte maintenant à l'attitude du Conseil Général. Ce dernier privilégie en effet une politique tendant à remettre l'entretien des routes (et des trottoirs) et son financement à la charge des municipalités.

A ce jour, le renouvellement de la matérialisation des parkings et des passages piétons le long du boulevard du Lac est refusé. La justification de ce refus est qu'ils sont en bordure d'une route départementale dont le classement autorise (en théorie) la vitesse à 90 km/h jusqu'au panneau d'entrée dans Sauteyras. Pour rappel, l'aménagement d'un parking à l'arrivée en bordure du Lac, a été étudié et une subvention acquise.

Si le panneau Sauteyras était déplacé vers l'entrée de la forêt, la vitesse à respecter devrait être de 50 km/h, mais tous les travaux et l'entretien seraient à la charge de la commune. La création du parking serait rendue possible ainsi que le traçage des passages piétons.

Le Comité de village relève une fois de plus, à l'attention des décideurs, que nous sommes sur un lieu touristique, vanté dans les brochures du Conseil Général et très fréquenté en période estivale. Qu'une attention toute particulière devrait être portée à ce problème de circulation notamment vis à vis du label Pavillon bleu obtenu et du label Handicap encore à venir.

Nous comptons donc toujours sur une action soutenue de la ComCom et de l'Epic et sur l'engagement de la prochaine équipe municipale.

### 3 - Balustrade de la montée de la rue Beau Site et le long du boulevard du Lac

Si la peinture de la balustrade de la rue Beau Site bien a été réalisée, nous attendons toujours qu'elle le soit aussi pour les balustrades des escaliers qui descendent au lac, afin d'avoir une harmonie générale.

Il est à rappeler que concernant les balustrades qui sont la réalisation du CG, dans le tournant avant la descente d'accès à la plage, il a été observé que l'espace entre les extrémités des balustrades en métal et les murets en maçonnerie, est parfois trop large et permet à un enfant de se faufiler dangereusement.

Une partie de la balustrade au bout du lac, vers les ânes reste descellée.

### 4 - Matérialisation des voies de circulation et du passage des piétons dans le virage au dessus de la plage et au delà en direction d'Aydat et autres aspects

Les lignes blanches ont été repeintes ainsi que les passages piétons.

Le chemin piéton en bord de lac et en direction d'Aydat est parfaitement délimité maintenant. Le projet de trottoir va conduire à la réalisation d'un enrochement pour stabiliser le tout avec la pose de potelets à l'identique de ceux de la zone des restaurants.

- Pour une question de sécurité, comportera-t-il une protection au niveau du surplomb ?
- Quand aura lieu l'aménagement nécessaire pour dériver l'écoulement d'eau de la route dans le collecteur en contrebas (en face de chez M. Maisonobe) ?

Revient ensuite en discussion le remplacement des potelets bois du trottoir d'en face. Certains riverains préconisent le dépôt de roches pour supprimer tout stationnement, ce qui aurait l'avantage de la durée et la suppression du risque de verbalisation pour les automobilistes irrespectueux, comme au cours de cet été.

Pour le chemin de desserte du 1 Bld du Lac (chez M. Duclos), et de l'accès privé au delà, il y a nécessité d'un apport d'agrégats afin de combler la saignée due au ravinement (les travaux ont été demandés aux employés communaux). Ce chemin, bien que privé, attire le passage de piétons et surtout de véhicules pour l'accès au centre de loisirs. Le passage doit-il permettre véritablement l'accès pompiers ? Selon la réponse à cette question, le propriétaire de la partie privée prendra toutes dispositions utiles pour interdire ou restreindre le passage.

### 5 - Aménagement du site géologique rue Beau-site

Cet aménagement demeure un souhait marqué du Comité avec l'implantation d'une poubelle à cet endroit.

## **6 - Elargissement du chemin de Papianilla et assainissement collectif**

Ce dossier avec la demande de subvention associée est maintenant, pour le prolongement du collecteur, de la seule compétence du Syndicat mixte de la vallée de la Veyre et de l'Auzon (qui gère depuis cette année la station d'épuration des Martres de Veyre avec toutes compétences techniques pour la problématique des réseaux unitaires eaux usées, eaux pluviales, etc ...). La Municipalité doit néanmoins s'assurer de l'accord des propriétaires riverains pour l'empiétement sur leurs parcelles de l'élargissement concomitant du chemin.

## **7 - Encadrement des poubelles**

Bien que non prévu en 2013, les riverains de la rue Beau Site réclament, maintenant depuis 6 ans, leur plate-forme de poubelles, avec palissade en bois. Espérons que la prochaine équipe municipale y pourvoira ! Pour les Sections avec revenus propres cela ne souffre pas d'attente... Les poubelles cassées doivent être normalement remplacées.

## **8 - Éclairage public**

Les nouveaux lampadaires du boulevard du Lac donnent satisfaction, avec une réduction conséquente des consommations électriques. Ils restent seulement éclairés au sein du village sauf le week-end, excepté durant l'hiver.

## **9 - Bouche d'incendie**

Sur la commune toutes les bouches d'incendie ne sont pas conformes à la réglementation. Lors d'une réunion avec le Sivom d'Issoire (gestionnaire de l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune), ce problème a été évoqué et la mairie a demandé au président que lors de l'étude du renouvellement des canalisations du SIVOM, cette problématique soit prise en compte dans la mesure du possible.

## **10 - Problème de nuisance sonore à l'espace loisirs**

Le Comité de village avait souhaité que la convention pour location de la salle du Centre de Loisirs prévoit, à défaut d'interdiction des feux d'artifices, une heure à partir de laquelle un feu d'artifice ne pourra plus être tiré. Comme cela semble être le cas nous demandons à connaître la teneur de cette convention.

## **11 - Emplacement des poubelles**

Mr JANETTI s'était proposé de repérer l'emplacement et l'état des poubelles à partir du plan de la mairie. Il remet son rapport très documenté à Dominique Guittard en attirant l'attention sur un constat de présence de déchets de fibrociment. D'une part dans le secteur du camping du Chadelas et d'autre part vers les chalets d'activités saisonnières. A qui incombe la prise en charge financière de l'évacuation de ces déchets dans le respect des prescriptions en vigueur et surtout d'où viennent les déchets ? .

## **12 - Signalétique**

Suite à l'interrogation au dernier comité pour l'affichage au bout du lac, vers les ânes, il ressort qu'il demeure un problème d'autorité pour faire respecter la charte graphique du Parc des volcans, les dénominations commerciales, et pour stopper la prolifération des panneaux.

## **13 - Etat de propreté des lieux depuis le tournant des ânes jusqu'au panneau Sauteyras**

Quel devenir pour la cabine téléphonique ? Le désherbage sur le trottoir va-t-il être assuré par la Mairie ? Le contrôle des cartes de pêches en bout de lac va-t-il permettre aussi de dissuader les pique-niques pieds dans l'eau, avec proliférations d'emballages, dans cette zone réservée à la pêche ? Le nettoyage plus régulier des containers poubelles sera-t-il effectif l'été prochain ? De même pour celui de l'avaloir des eaux de pluies régulièrement obturé par des feuillages et aiguilles de pin.

## **14 - Circulation chemin de Tessignou**

L'étroitesse du chemin nécessite-t-elle vraiment la pose d'un panneau de circulation alternée ?

## **15 - Arbres aux abords du lac vers l'ancienne base nautique**

L'élagage des arbres qui longent le trottoir en balcon du boulevard du Lac va-t-il être enfin effectué par les propriétaires pour que soient respectées leurs obligations ?

## **16 - Autres points**

En dehors de l'observation sur l'absence de déneigement d'urgence sur le trajet des autobus des transports scolaires, aucun autre point n'est soulevé.

Ce sont ainsi les interrogations qui subsistent suite à ce dernier Comité de village de Sauteyras. Dominique Guittard, notre conseiller municipal sortant, nous annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections. Les participants lui adresse leurs remerciements pour ses vœux présentés en début de séance, mais surtout pour le travail effectué avec Madame Kerdraon. Le comité est reconnaissant des réalisations municipales, comme par exemple pour les bacs installés et très bien fleuris dans le tournant avant la descente d'accès au parking de la plage.

**Les participants confirment le souhait de poursuivre la tenue de telles réunions après le changement de législature.**

Fin de séance à 12 heures suivie d'un verre de l'amitié avec la galette des rois.

Le 15 janvier 2014,

Le Secrétaire

Les Co-présidents

*Si vous recevez ce document dans votre boîte à lettres et si vous disposez d'une adresse internet, vous serez bien aimable d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : corinne.kerdraon@orange.fr*

*Vous recevrez ainsi ce document par internet, ce qui économise du papier et de l'encre et fait gagner du temps aux personnes qui se chargent de distribuer bénévolement ce compte-rendu.*

*Merci*